

Droits successoraux

Les droits acquittés par deux successions particulièrement importantes ont influé sur le revenu de 73 millions de dollars provenant de cette source cette année; il en a été ainsi l'année précédente.

Autres taxes

La grande partie des recettes, sous cette rubrique, provient des taxes spéciales frappant l'exportation d'énergie électrique du Canada. Toutefois une petite partie des recettes vient de l'exportation des fourrures en provenance des Territoires du Nord-Ouest.

(2) RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales pour 1958-1959 se sont élevées à 497 millions; c'est 71 millions ou 17 p. 100 de plus qu'en 1957-1958, alors qu'elles s'établissaient à 426 millions.

TABLEAU 4

(en millions de dollars)

RECETTES NON FISCALES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)	
	1959 (provisoire)	1958	Montant	Pourcentage
Revenu de placements.....	224.6	169.4	55.2	32.6
Ministère des Postes.....	156.0	152.9	3.1	2.0
Remboursement des dépenses des années précédentes.....	32.9	28.1	4.8	17.1
Services et honoraires.....	25.7	22.6	3.1	13.7
Produit de ventes.....	21.1	22.3	-1.2	-5.4
Droits, licences et permis.....	26.1	19.3	6.8	26.1
Lingots et frappe.....	4.6	5.0	-0.4	-8.0
Prime, escompte et change.....	2.0	1.3	0.7	53.8
Autres recettes non fiscales.....	3.6	5.1	-1.5	-29.4
	496.6	426.0	70.6	16.6

Rendement des placements

Les paiements provenant de sociétés de la Couronne ont dépassé ceux de l'année précédente par 38 millions de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable à un accroissement de 20 millions dans les bénéfices que la Banque du Canada a transférés au Receveur général en 1958 comparativement à 1957, ainsi qu'à une augmentation de 12 millions dans les paiements d'intérêt reçus de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les principales recettes provenant d'autres prêts et placements comprennent 23 millions en intérêts reçus à l'égard du prêt consenti en 1946 au Royaume-Uni, et 19 millions représentant les bénéfices réalisés par la Caisse des changes. Le premier montant comporte l'intérêt annuel de 22 millions (le paiement d'intérêts dû le 31 décembre 1957 ayant été différé) et 1 million en intérêt sur les paiements différés de principal et d'intérêt.